

## AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N°18/031 Grand Port Maritime du Havre

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre par décision DIR 18/124 en date du 6 juin 2018 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire à La société NORGAL (Société des gaz liquéfiés de Normandie) ayant son siège social Route de la Chimie – 76700 GONFREVILLE L'ORCHER portant sur un réseau d'évacuation des eaux pluviales

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'absence de mise en publicité et de procédure de sélection préalables étant justifiée au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, des spécificités de l'affectation, au regard de l'activité économique projetée. En effet, le réseau d'évacuation des eaux pluviales mis en place est lié à l'exploitation du parking précitée, objet de la COT n° 08-002 en date du 29 janvier 2008.

Description de la dépendance : Réseau d'évacuation des eaux pluviales dans le sous-sol pour un total de 122 ml et un diamètre intérieur de 400 mm

Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 2 ans environ à compter du 27 aout 2018.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : <a href="mailto:clientzip@havre-port.fr">clientzip@havre-port.fr</a>

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : 29/03/2019